

AVIS N° 3

DU COMITE DES INDICES BOURSIERS

Le Comité des Indices Boursiers a décidé lors de sa réunion du 22 décembre 2005 :

1- La mise à jour de l'échantillon qui compose l'indice BVMT.

Il est rappelé que seule les valeurs dont la fréquence de cotation est supérieure à 60% sont retenues. La période utilisée pour déterminer la fréquence de cotation est celle allant du 01 décembre 2004 au 30 novembre 2005.

Ainsi, la composition de l'Indice BVMT pour l'année 2006 :

	Valeurs	Nombre de jours de cotation	Fréquence de cotation
1	SFBT	251	100%
2	SIPHAT	249	99%
3	SOTRAPIL	247	98%
4	SOTETEL	244	97%
5	TUNISAIR	244	97%
6	GIF	181	97%
7	ASSAD	170	97%
8	STEQ	241	96%
9	ELECTROSTAR	238	95%
10	MAGASIN GENERAL	238	95%
11	UIB	238	95%
12	BT	236	94%
13	STB	236	94%
14	BIAT	227	90%
15	TUNISIE LEASING	222	88%
16	BH	217	86%
17	BS	213	85%
18	STIP	210	84%
19	SIAME	206	82%
20	ATB	201	80%
21	MONOPRIX	200	80%
22	SOMOCER	200	80%
23	ATL	195	78%
24	SOTUMAG	195	78%
25	UBCI	182	73%
26	SOTUVER	178	71%
27	BNA	177	71%
28	SIMPAR	177	71%
29	GENERAL LEASING	172	69%

La date d'effet pour cette mise à jour est fixée pour le lundi 16 janvier 2006.

2- Le Lancement des indices sectoriels

- ✓ D'adopter la norme de marché « Industry Classification Benchmark » - ICB – pour la classification sectorielle des sociétés cotées (pour plus de détail sur cette norme, conférez-vous au site web www.icbenchmark.com).
- ✓ De lancer les indices sectoriels avec une base 1000 au 31 décembre 2005. La répartition sectorielle des sociétés cotées selon la norme précitée sera publiée prochainement.
- ✓ De retenir pour être publiés au bulletin de la Bourse, à partir du lundi 03 avril 2006, les indices sectoriels qui sont composés d'un minimum de quatre (4) valeurs et dont la capitalisation boursière représente plus de 2% de la capitalisation boursière de l'indice TUNINDEX. Les Indices sectoriels et leur composition seront publiés ultérieurement.
- ✓ De mettre à jour la composition des Indices sectoriels une fois par an et d'arrêter la publication d'un indice quand le nombre de valeurs qui le compose devient inférieur à 3.

La méthodologie et le mode de calcul retenus ainsi que les modalités d'ajustement des indices sectoriels sont ceux appliqués à l'Indice TUNINDEX (Un dossier sur les indices de la Bourse de Tunis est disponible sur le site web).